



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 juin 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 juin 2002

**approbation du compte de gestion 2001 : budget principal et  
budgets annexes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.  
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002**

DELIBERATION D20020147

**Direction des Finances**

**approbation du compte de gestion 2001 : budget principal et  
budgets annexes**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le compte de gestion de l'exercice a été présenté par le Trésorier Principal Municipal ; il est identique au compte administratif 2001 et concerne le budget principal de la Ville de Niort ainsi que les budgets annexes.

Après s'être fait présenter, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2001 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2000 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulières :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2001 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion de la ville de Niort, dressé pour l'exercice 2001 par M. BOINOT, Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	11
Non participé :	0
Excusé :	

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)